

Marché N° 261000053

Cahier des charges techniques
particulières

Service d'affrètement de navires

LOT 4 - Affrètement d'un navire «
hôpital » pour les opérations de
marquage des poissons capturés en
Baie de Seine (Calavados, parc éolien
de Courseulles-sur-Mer)

Le marché est constitué en 4 lots distincts :

- Lot 1 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Mer d'Iroise
- Lot 2 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Côtes d'Armor (Perros Guirec, Triagoz, Sept Îles)
- Lot n° 3 : Affrètement d'un navire pour les opérations de pêche du poisson (bar et lieu jaune) en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)
- Lot n° 4 : Affrètement d'un navire « hôpital » pour les opérations de marquage des poissons capturés en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)

➤ **CCTP LOT 4**

Le dossier de candidature contiendra impérativement :

- Une présentation de l'entreprise une proposition technique
- Une présentation du savoir-faire et des motivations
- Une décomposition du prix ainsi que les documents suivants : Copie du permis de navigation, Licence de pêche communautaire.

Le prestataire retenu s'engage à mener à bien sa mission conformément aux règles de l'art et en veillant au respect des principes suivants :

- La sécurité des personnes avant tout
- Le prestataire devra être à jour de ses documents administratifs

Le navire affrété devra embarquer a minima 3 scientifiques pour les opérations de marquage.

L'opération est prévue pour une durée de 5 (minimum) à 8 jours (maximum) d'opérations de pêche et de marquage auxquels s'ajoutent une demi-journée d'installation et une demi-journée de désinstallation du matériel scientifique à bord des navires. L'opération devra se dérouler entre le 27 juin et le 10 juillet 2026.

Un navire « hôpital » sera affrété pour réaliser le marquage proprement dit. Les opérations auront lieu conjointement avec le navire « pêcheur » dans le département du Calvados à

proximité ou dans l'enceinte du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer. La pontée minimale du navire « hôpital » est de 2,5 tonnes afin de pouvoir maintenir les poissons en vivier. Le **navire devra accueillir a minima 3 personnels spéciaux pour la réalisation des manipulations**. Le navire sera affrété pour une période comprenant de 5 (minimum) à 8 jours (maximum) de marquage ainsi qu'une demi-journée d'installation et une demi-journée de désinstallation du matériel scientifique à bord du navire, weekend inclus. **L'affrètement pourra être interrompu, si les conditions météorologiques ne permettent pas aux personnels scientifiques de travailler dans des conditions satisfaisantes. L'affrètement pourra également être interrompu, si le quota de poissons marqués est atteint avant les 8 jours.**

Le navire « hôpital » devra disposer de suffisamment d'espace pour permettre d'installer au mieux les différents équipements embarqués (cf. plan ci-dessous). Il **devra également et obligatoirement avoir un pont couvert (ou a minima bâché sur une partie du pont)**, pouvoir fournir à bord un courant 220V (ou avoir un groupe électrogène) et une alimentation en eau de mer en continu.

Bateau "Hôpital"

- Pont couvert (bâche ou autre)
 - 1 alimentation d'edm
 - Courant 220V
- à fournir

- 2 cuves 125(L)x95(l)x90(h) cm (capacité max 1000 litres)
 - 1 cuve anesthésie 85(L)x55(l)x65(h) cm (100 litres utiles)
 - 2 tables 183(L)x76(h) cm
- Matériel Ifremer

Pontée minimale 2,5 Tonnes

